

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

CONFIDENTIALITE / IMPARTIALITE

- ❖ Je m'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations dont je pourrais avoir connaissance dans le cadre de mes activités en tant que professionnel et/ou candidat. Je m'engage à ne divulguer aucune des informations dont j'aurais connaissance au sein des sessions d'examen mises en place par LCC QUALIXPERT.
- ❖ Mes obligations déontologiques m'obligent à ne pas avoir de liens avec les propriétaires ou mandataires qui me font appel, ou encore avec les locateurs d'ouvrage procédant à des ouvrages en rapport avec l'objet du diagnostic. Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, la pratique du commissionnement par tout intermédiaire soumis à la loi Hoguet est prohibée.

CANDIDATURE / OBLIGATION DU CANDIDAT

- ❖ J'affirme avoir pris connaissance et me conformer * (merci de cocher les cases):
 - au référentiel de certification (PR16)
 - au guide d'utilisation de la marque QUALIXPERT (D01)
 - aux conditions générales de vente (D474)
 - aux Conditions tarifaires (D473)
 - aux éventuelles évolutions règlementaires et mesures transitoires liées, survenant durant mon cycle de certification.
 - à la politique de protection des données personnelles de Qualixpert (D470)
 - aux consignes sanitaires décrites dans le document « Consignes COVID 19 candidats » et aux règles qui seront définies et me seront communiquées pour les différentes étapes de mon cycle de certification.
 - au déroulement des examens (D477)

Tous ces documents sont disponibles sur le site www.qualixpert.com (si problème de connexion nous contacter).

- ❖ Je m'engage à fournir toutes les pièces et justificatifs demandés dans le dossier de candidature.
- Spécificités pour les examens à distance :**
- ❖ Je m'engage à disposer des outils nécessaires pour le passage des examens à distance, si j'en ai effectué la demande lors de mon inscription.
- ❖ Je m'engage à respecter les consignes qui me seront fournies.
- ❖ J'accepte que mon examen à distance soit filmé et enregistré pour éviter toute fraude. L'enregistrement vidéo sera supprimé dès traitement des résultats.
- ❖ Cet engagement est applicable pour toutes mes certifications en cours à la date de signature.

PROCESSUS DE CERTIFICATION / OBLIGATION DU CERTIFIE

- ❖ J'affirme avoir pris connaissance que toute tentative de tricherie ou de copie lors des examens pourra entraîner mon exclusion de la session d'examen mais également du processus de certification chez LCC Qualixpert. Le règlement des prestations restant dû à LCC Qualixpert.
- ❖ Je m'engage à tenir à jour à partir de la notification de ma certification, un cahier des réclamations et plaintes concernant l'activité sous certification que je tiendrai à disposition de la société LCC QUALIXPERT.
- ❖ Je m'engage à tenir à jour dès l'obtention de ma certification et à mettre à disposition :
 - Un listing de mes rapports sous le format demandé (voir F667 sur le site www.qualixpert.com) ainsi que les rapports correspondant à cette liste
 - Une veille juridique
 - L'état de mes réclamations (voir F667 sur le site www.qualixpert.com)
 - L'assurance professionnelle couvrant mon activité

- ❖ Je m'engage à suivre avec succès les formations obligatoires ci-après auprès d'un organisme de formation accrédité (hormis en certification Mérules) :
 - Pour une première certification sur un domaine, la formation initiale avant le passage des examens à la certification (3 jours par domaine sans mention et 5 jours par domaine avec mention)
 - Pour tous les certifiés, les formations continues au cours de mon cycle de certification exigées entre le début de la deuxième année et la fin de la troisième année du cycle et lors du renouvellement, au cours de la septième année du cycle de certification (1 jour par domaine sans mention et 2 jours par domaine avec mention).
- ❖ Je m'engage à passer un contrôle sur ouvrage global pour tous les domaines (hors Mérules) sur lesquels je suis certifié lors de l'étape de surveillance. L'étape de surveillance sera déclenchée par Qualixpert entre le début de la 2^{ème} année et la fin de la 3^{ème} année. Cette opération devra être finalisée avant la fin de la 6^{ème} année.
Je stipule dans mes contrats de diagnostic que lors de la réalisation de ce contrôle, je dois pouvoir être accompagné par un contrôleur représentant l'organisme de certification.
- ❖ J'ai bien pris note que dans le cadre d'une certification Plomb et DPE, les RAT et les attestations de prise en compte de la RT, n'entrent pas dans le périmètre de l'arrêté du 02 juillet 2018. Il est donc indispensable que je réalise d'autres missions au cours de mon cycle afin de pouvoir répondre aux exigences de surveillance et de CSO et conserver ma certification.
- ❖ J'ai bien pris en compte l'obligation d'informer LCC QUALIXPERT de toute modification professionnelle importante me concernant (changement d'adresse, licenciement, démission, changement/arrêt d'activité, longue maladie, ou tout autre évènement pouvant affecter ma capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification...). Une relation de communication est indispensable au processus de certification ou recertification. Si la communication est rompue, la certification devra être interrompue.
- ❖ J'ai pris note que conformément à paragraphe 1.3 de l'arrêté du 2 juillet 2018, LCC QUALIXPERT tient à la disposition du public via son site internet les informations concernant mes certifications accompagnées de mes coordonnées professionnelles.
- ❖ Dans l'impossibilité de me joindre (courrier, mail ou téléphone), LCC QUALIXPERT se verra dans l'obligation de suspendre immédiatement mes certifications.
- ❖ Je certifie avoir pris connaissance du déroulement de mon cycle de renouvellement ci-dessous et m'engage à le respecter :

DEROULEMENT DU CYCLE DE CERTIFICATION ET RECERTIFICATION ANNEE 1

Au cours de la 1^{ère} année de certification :
Surveillance initiale (hors Mérules) **(pour les candidats en certification initiale uniquement) -**
 Envoi du listing de rapports, de la veille et de l'état des réclamations. Surveillance à réaliser par
 LCC QUALIXPERT.

ENTRE LE DEBUT DE LA 2^{nde} ET LA FIN DE LA 6^{ème} ANNEE

Au cours de la 2^{ème} et 3^{ème} année de certification :
Formation continue - Réalisation de la formation continue auprès d'un organisme de formation
 (1 jour par domaine sans mention et 2 jours par domaine avec mention hors mérules)
Entre le début de la 2^{nde} et la fin de la 6^{ème} année de certification :
2nd Surveillance du cycle initial ou unique surveillance pour les cycles suivants -
 Envoi du listing de rapports, de la veille et de l'état des réclamations. Surveillance à réaliser par
 LCC QUALIXPERT
Contrôle sur ouvrage global - Réalisation du contrôle sur ouvrage et facturation de celui-ci
 comme prévu lors de l'inscription. (hors Mérules)

ANNEE 7

Au cours de la 7^{ème} année de certification :
Formation continue (hors Mérules) - Réalisation de la formation continue auprès d'un organisme
 de formation
 (1 jour par domaine sans mention et 2 jours par domaine avec mention)
6 mois avant la fin de la certification : Prévoir le renouvellement

SPECIFICITE TRANSFERT ENTRANT

(Applicable lorsque le présent formulaire est signé dans le cadre de la finalisation d'une demande de transfert de certification)

- ❖ Par la signature de cet engagement, je confirme ma demande de transfert de certification pour les domaines précisés dans le dossier de transfert transmis à QUALIXPERT.
- ❖ Ma signature vaut contractualisation de ma demande et autorisation pour QUALIXPERT à finaliser les démarches de transfert auprès de mon organisme de certification d'origine.
- ❖ Je m'engage auprès de Qualixpert à régler les frais inhérents au suivi de mon processus de certification détaillés dans les conditions tarifaires (D473).

SPECIFICITE CERTIFIES AYANT PROROGES DE 2 ANS

- ❖ Pour les certifiés bénéficiant d'une prorogation de 2 ans, seule la formation continue au cours de la septième année du cycle de certification est exigée (1 jour par domaine sans mention et 2 jours par domaine avec mention).
- ❖ Le CSO GLOBAL ayant été réalisé, aucun autre CSO ne sera exigé durant les 2 années supplémentaires.

REGLEMENT

- ❖ Dans le cas d'un paiement échelonné, je m'engage à honorer les échéances prévues.
- ❖ Le signataire du présent document s'engage à informer LCC QUALIXPERT de tout événement susceptible d'entraîner une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation, etc. ...)
- ❖ En cas de rupture ou arrêt de mon contrat de travail avec ma société quelle qu'en soit l'origine ou la cause, je m'oblige à informer immédiatement LCC QUALIXPERT et à assurer seul en cas de litige, le règlement des sommes dues. A défaut et à l'expiration d'un délai de trente jours, suivant la première présentation d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, je déclare avoir été informé et accepter que la certification sera interrompue sans autre avis, ni formalité, toutes les sommes déjà réglées à LCC QUALIXPERT lui restant définitivement acquises.
- ❖ **ATTENTION : Pour un paiement comptant ou échelonné les frais de contrôle sur ouvrage ne sont pas comptabilisés dans les tarifs d'inscription. Ils seront facturés au moment de la surveillance qui démarrera entre le début de la 2nde et la fin de la 3^{ème} année de certification.**

Je m'engage ainsi à honorer ces frais d'audit in situ ainsi que toutes interventions supplémentaires dues à une plainte.

Dans le cas où je ne respecterais pas l'une des clauses et obligations ci-dessus, je déclare avoir été informé que je m'expose, outre des poursuites judiciaires par LCC QUALIXPERT, à une exclusion immédiate, une suspension ou l'interruption de ma certification. Les tribunaux de Castres seront seuls compétents en cas de litige entre LCC QUALIXPERT et le signataire du présent document.

Fait le à

SIGNATURE :

Précédée de la mention

« **LU ET APPROUVE** » :

**Pensez à cocher les cases page 1*